

# Élections en vue du renouvellement du Conseil du Département du Sport de Haut Niveau

## ✚ SCRUTIN :



**MARDI 30 JANVIER 2007**  
**de 9h00 à 16h00**

en salle du Conseil, au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de  
l'administration centrale de l'Université Paul Sabatier  
118 route de Narbonne - Toulouse

## ✚ SIÈGES À POURVOIR :

- ⇒ **4 TUTEURS** dont :
  - 2 enseignants de l'Université Paul Sabatier ;
  - 2 enseignants extérieurs.
- ⇒ **6 PARRAINS** dont :
  - 3 issus de l'IUT "A" ;
  - 3 issus des autres composantes de l'UPS.
- ⇒ **3 ÉTUDIANTS sportifs de haut niveau et leurs suppléants**

✚ MODE DE SCRUTIN : SCRUTIN UNINOMINAL MAJORITAIRE À UN TOUR.

✚ CONSULTATION DES LISTES ÉLECTORALES, AU DSHN :  
MARDI 9 JANVIER 2007.

✚ DÉPÔT DE CANDIDATURE OBLIGATOIRE :  
auprès de la Division des affaires générales (porte 131 - 1<sup>er</sup> étage),  
au bâtiment de l'administration centrale de l'UPS - 118 route de Narbonne à Toulouse.  
**La clôture du dépôt de candidature est fixée au :**  
**LUNDI 22 JANVIER 2007 à 16h00.**

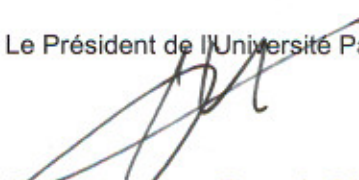
## ✚ EXPRESSION DU VOTE :

Vote physique : les électeurs sont priés de présenter :

- pour les personnels, la carte professionnelle ou une pièce justificative de leur identité ;
- pour les étudiants, la carte d'étudiant.

Vote par procuration : les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire.

Le Président de l'Université Paul Sabatier

  
Professeur Jean-François SAUTEREAU

# Élections en vue du renouvellement du Conseil du Département du Sport de Haut Niveau (DSHN)

## ✚ SCRUTIN :

Ces élections sont fixées au :



**MARDI 30 JANVIER 2007 de 9h00 à 16h00**

en salle du Conseil, au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de  
l'administration centrale de l'Université Paul Sabatier  
118 route de Narbonne - Toulouse

## ✚ SIÈGES À POURVOIR :

⇒ **4 TUTEURS** dont :

- 2 enseignants de l'Université Paul Sabatier ;
- 2 enseignants extérieurs.

⇒ **6 PARRAINS** dont :

- 3 issus de l'IUT "A" ;
- 3 issus des autres composantes de l'UPS.

⇒ **3 ÉTUDIANTS sportifs de haut niveau  
et leurs suppléants**

(Les suppléants ne peuvent siéger au Conseil du DSHN qu'en l'absence des titulaires.)

## ✚ MODALITÉS D'ÉLECTION :

Les tuteurs et les parrains sont élus par leurs pairs au sein de leurs collèges respectifs. Les étudiants et leurs suppléants sont élus en leur sein par les sportifs de haut niveau de l'Université.

Mode de scrutin : **SCRUTIN UNINOMINAL MAJORITAIRE À UN TOUR.**

✚ DURÉE DES MANDATS : La durée des mandats est de 3 ans.

## ✚ CONSULTATION DES LISTES ÉLECTORALES :

Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur une liste électorale. Les listes électorales pourront être consultées à compter du **MARDI 9 JANVIER 2007** au Département du sport de haut niveau. Toute personne remplissant les conditions pour être électeur qui constaterait que son nom ne figure pas sur la liste électorale peut demander à faire procéder à son inscription. Les réclamations doivent être déposées au DSHN.

## ✚ DÉPÔT DE CANDIDATURE :

Sont éligibles au sein du collège dont ils sont membres tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales.

**Le dépôt de candidature est obligatoire.**

Il s'effectue auprès de la Division des affaires générales (porte 131 - 1<sup>er</sup> étage), au bâtiment de l'administration centrale de l'UPS - 118 route de Narbonne à Toulouse.

**La clôture du dépôt de candidature est fixée au : LUNDI 22 JANVIER 2007 à 16h00.**

## ✚ EXPRESSION DU VOTE - DÉPOUILLEMENT - AFFICHAGE DES RÉSULTATS DU SCRUTIN :

Vote physique : les électeurs sont priés de présenter :

- pour les personnels, la carte professionnelle ou une pièce justificative de leur identité ;
- pour les étudiants, la carte d'étudiant.

Vote par procuration : les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire, en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place. Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats. Le mandataire doit présenter selon le cas soit la carte d'étudiant, soit la justification de la qualité professionnelle de son mandant.

Le dépouillement se déroulera en salle du Conseil, à l'issue du scrutin.

Les résultats du scrutin seront affichés dans le hall du bâtiment de l'administration centrale et consultables au DSHN.

Le Président de l'Université Paul Sabatier